La Gazette du LEVRIER

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE WINTZENHEIM

#61
Printemps/Été 2019

BUDGET 2019 : LES CHIFFRES CLÉS

Ville, vignoble et campagne

SOMMAIRE

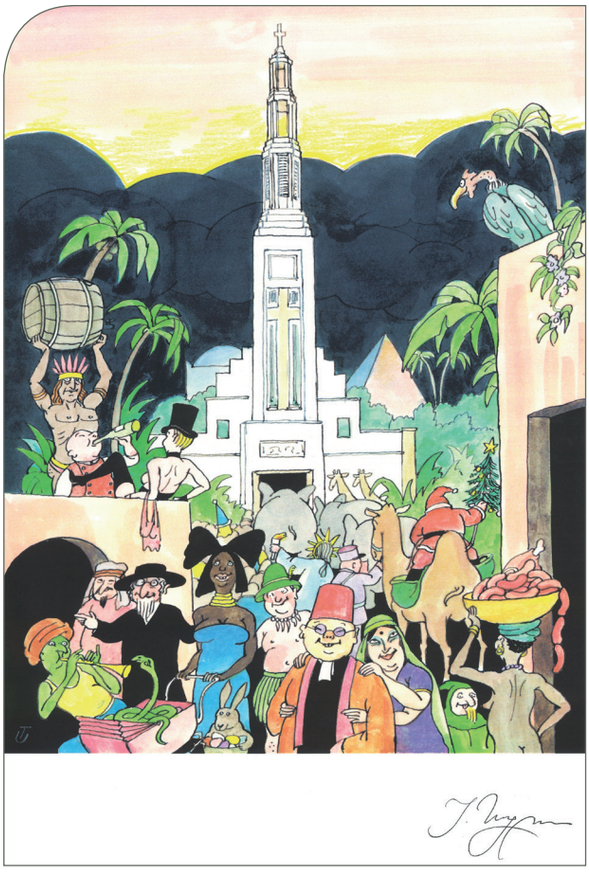

Œuvre de l'artiste Tomi Ungerer, né à Strasbourg le 28 novembre 1931. L'auteur de Jean de la lune et Les trois brigands est décédé le 9 février en Irlande. Sa disparition a particulièrement affecté la commune de Wintzenheim où l'auteur, dessinateur et illustrateur a grandi.

CONTACT

Magazine municipal d'information de la Ville de Wintzenheim.

Directeur de la publication : Serge NICOLE

Comité de rédaction : Valérie HAIDAR, Groupe de travail Communication et service Communication

Conception et réalisation : service Communication

Photos : Nuit Blanche, Jean-Louis MEYER, Services de la Ville

Impression : FREPPEL Imprimeur à Wintzenheim

MAIRIE
28 rue Clemenceau 68920 WINTZENHEIM
Tél. 03 89 27 94 94
Site Internet : www.ville-wintzenheim.fr
E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr
: Ville de Wintzenheim

Wintzenheim

ÉTAT-CIVIL- SOCIAL

4 Grands anniversaires
Noces de palissandre
« Bienvenue à la retraite »

DOSSIER SPÉCIAL

5-9 Le budget 2019

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

10 Retour en images

11 Son et lumière : Mission ~~Im~~possible
Un festival et une marche pour les Amis de la musique Mécanique
Association de Pêche Pisciculture
Calendrier des manifestations 2019 des Amis de la Chapelle Herzog Logelbach

12 Zoom sur Florine Langweil (1861-1958)

13 Quand la petite Histoire rencontre la grande…

ENVIRONNEMENT

14 Acte 1 - Soyons consom'acteurs : le changement climatique
Concours des maisons fleuries 2019

ENFANCE-JEUNESSE

15 Espace d'Animations Arthuss
Brèves des écoles

SERVICES-COMMERCES

15 De nouveaux projets à Logelbach

VIE COMMUNALE

16 Décisions du Conseil Municipal

17 Parole aux groupes

DIVERS

18 Agenda

19 Informations pratiques

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2018 s'est clôturée sous le signe de la discorde et de la révolte, et parfois, malheureusement de la violence. Le dialogue a voulu être restauré. Des débats ont eu lieu dans beaucoup de communes. Wintzenheim a été l'une des premières communes à organiser un débat. Je tiens à remercier les 50 participants qui ont bien voulu prendre de leur temps un samedi matin, non seulement pour débattre, mais pour faire des propositions qui ont été transmises au Ministre, au Préfet et à notre Député. Nous espérons que cela ne restera pas lettre morte. Nous attendons des réponses concrètes.

A notre niveau, nous devons nous organiser dans le partage, la sérénité et la responsabilité. Nous devons plus que jamais construire notre avenir ensemble dans la solidarité.

Pour revenir au niveau local, il est de tradition de faire un point sur l'année écoulée et de tracer les perspectives pour l'année à venir.

L'exercice 2018 s'est déroulé dans le respect du budget voté en mars de la même année. Le compte administratif retrace la réalité des dépenses et des recettes, ce qu'a confirmé notre trésorier général, présent au conseil municipal du 15 mars précisant que *« le budget de la commune de Wintzenheim est satisfaisant ».* Nous pouvons être fiers de notre gestion rigoureuse qui a porté ses fruits depuis 2008, et sans quoi nous n'aurions sûrement pas fait tous ces projets en conservant des finances saines. C'est le résultat d'un suivi quotidien des dépenses et la recherche constante de recettes, notamment des subventions.

L'année 2019 verra la fin de nos réalisations : le pôle sportif, l'extension de l'école maternelle et du périscolaire de Logelbach. Tous nos engagements pris lors de la campagne électorale de 2014 ont été respectés, voire davantage avec par exemple les travaux d'assainissement et les pôles médicaux.

Le dossier important sur lequel nous travaillons est le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Il engage notre collectivité jusqu'en 2033 et nous concerne tous. Le Maire se doit d'amener des entreprises sur son territoire pour créer des emplois et apporter plus de richesse. Les élus sont là pour défendre l'intérêt général et non quelques intérêts particuliers.

J'aurai l'occasion, avec mon équipe, d'en débattre avec vous lors des réunions de quartier prévues au mois de mai.

Bien cordialement.

Votre Maire,
Serge NICOLE
Vice-Président de Colmar Agglomération

Les grands anniversaires

DU 01/11/2018 AU 31/03/2019

Âge	Naissance	Nom	Prénom
90 ans	05/12/1928	HUMBERT/FRANK	Marguerite
90 ans	03/02/1929	WASKEWITZ/OBERLIN	Alice
90 ans	le 02/03/1929	WEHRLEN	Lucien
90 ans	05/03/1929	BOUILLON/GOFFELMEYER	Irène
95 ans	03/01/1924	ZEHLER/ARNDT	Marie Laurence
96 ans	24/11/1922	HALLUIN	André

Noces de palissandre de Mme et M. BURGARD

Noces de palissandre

(65 ANS)

Date de mariage	Noms des couples
27/11/1953	BURGARD Armand/BUHL Marguerite
26/12/1953	LENDER Eugène/BETTINGER Marie Anne

90 ans de Mme Marguerite FRANK

« Bienvenue à la retraite »

Un atelier de prévention « Bienvenue à la retraite » aura lieu à l'Arthuss de Wintzenheim, les 10 et 24 mai, de 14h30 à 16h30.

Cette action de prévention est organisée par l'association Atout Age Alsace (AAA) en partenariat avec AG2R La Mondiale, la Camieg, les Conseils Départementaux, MUTUALIA Territoires Solidaires et la commune de Wintzenheim.

L'atelier, composé de 3 séances de 2 heures, est animé par une psychologue spécialisée et est spécifiquement conçu pour les personnes nouvellement retraitées depuis moins de deux ans (60-62 ans).

Pour vous accompagner dans vos nouveaux projets de vie, cet atelier vous donnera les clés pour vivre en bonne santé, favoriser la réflexion personnelle et maintenir les liens sociaux.

Les séances, animées de manière interactive, sont complémentaires et tiennent compte des échanges et caractéristiques du groupe.

Atelier gratuit – ouvert à tout public

Contact et renseignements :
Secrétariat Atout Age Alsace : 03 89 20 79 43
www.atoutagealsace.fr

90 ans de Mme Alice OBERLIN

90 ans de Mme GOFFELMEYER

BUDGET 2019 : LA FINALISATION DES PROJETS

Engagés pour la plupart en 2018, la majorité des projets sont en cours d'achèvement ou achevés.

Le pôle sportif devrait ouvrir ses portes en mai prochain. Ainsi, avec ses quelques 800 utilisateurs, ce complexe représente dorénavant un équipement nécessaire, fiable, confortable et à la hauteur des résultats de nos sportifs.

L'extension de l'école maternelle et du périscolaire ainsi que la création de la cantine scolaire à Logelbach seront également achevées en mai prochain. Il était indispensable de pouvoir accueillir favorablement les enfants autant dans les classes que pendant la pause méridienne.

Le pôle médical de Wintzenheim a ouvert ses portes en février dernier. Ce projet a ainsi permis de restaurer un bâtiment communal qui méritait de faire « peau neuve », tout en accueillant un cabinet médical avec cinq médecins généralistes, une pharmacie, une diététicienne, un cabinet dentaire et deux infirmières permettant de conserver ces services en centre-ville.

La rue de Lattre de Tassigny a été entièrement réaménagée avec un objectif de sécurisation des déplacements et permettant de renouveler les espaces verts dont les arbres arrivaient en fin de vie.

L'aménagement du parc Herzog a enfin démarré. En effet, les difficultés rencontrées lors du démarrage du chantier, avec la principale entreprise mise en liquidation, a fait prendre quelques mois de retard. La chapelle Herzog, quant à elle, va connaître sa troisième phase de restauration en 2019.

Toujours à Logelbach, le pôle médical verra le jour à la fin de l'année 2019, au plus tard au 1er trimestre 2020. Là encore, la présence de médecins et de professions de santé répondra à un besoin de proximité des habitants.

Des améliorations ont été apportées dans les différents bâtiments communaux en 2018 et seront poursuivies en 2019, notamment avec la réhabilitation de la salle Ungerer et aussi dans les écoles. L'entretien de notre patrimoine fait aussi partie des investissements à renouveler chaque année afin qu'il perdure et reste utilisable.

Le Maire,
Serge NICOLE

Pôle médical de Wintzenheim-centre

Ecole maternelle de Logelbach

Pôle sportif

Rue de Lattre de Tassigny

BUDGET 2019 :

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS STABLES

Les dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de 5 531 500€ en 2018 sont prévues en 2019 à hauteur de **5 589 300€** soit +1,04%.

Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion courantes d'un montant de **971 000€** sont en baisse. Cela comprend essentiellement la participation de la commune à hauteur de **280 000€** aux organismes de regroupement tels que les syndicats, ainsi que les subventions versées aux associations avec **525 000€** prévus (identique à 2018).

Atténuations de produits, charges financières, charges exceptionnelles

L'augmentation est issue des intérêts de l'emprunt réalisé.

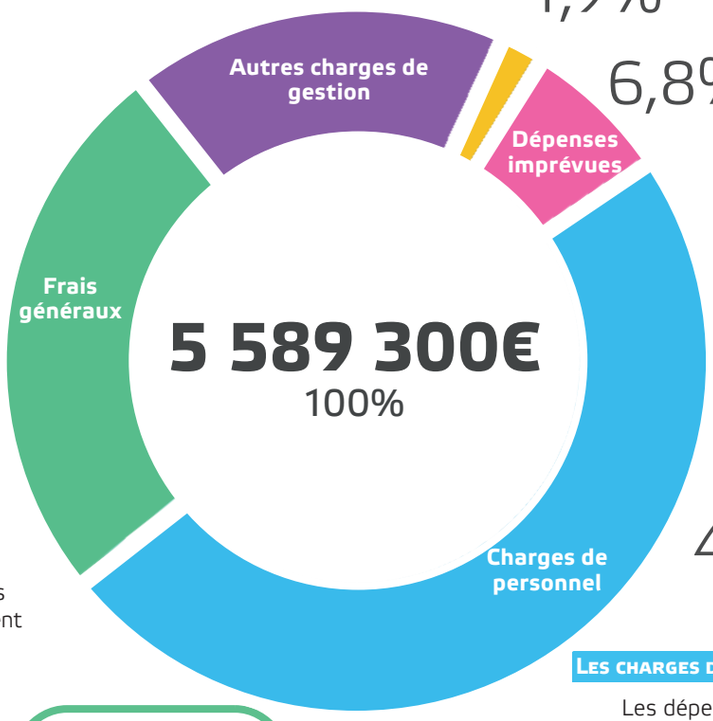

Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues n'ont pas vocation à être dépensées.

Frais généraux

Estimées à **1 414 300€** en **2019**, les prévisions des charges à caractère général sont relativement stables (+1,34%). Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant,etc., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les manifestations.

L'augmentation des dépenses de carburant et de chauffage sont intégrés.

Les charges de personnel

Les dépenses du personnel sont estimées à **2 714 000€**, à savoir le même montant qu'en 2018. Là encore, les dépenses sont envisagées avec une nette stabilisation.

Entre 2017 et 2018, les dépenses ont enregistré une baisse de 101 750€, soit -4,7% et traduit surtout la fin des contrats aidés (décision du gouvernement en 2018) et le non-remplacement de certains agents.

D'autre part, il y a eu un gel des salaires depuis 2016, également d'actualité en 2019.

FONCTIONNEMENT

DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2019 s'élèvent à **6 492 700€**, ce qui représente une augmentation d'environ 264 000€ par rapport au budget primitif 2018 (soit +4,25%).

Les dotations, subventions et participations de l'État

Elles s'élèvent à **898 400€** en 2019 contre 915 000€ en 2018. Elles sont principalement composées des dotations et compensations de l'état, estimées à **622 600€** contre 642 000€ en 2018. Cette modeste diminution cache une réelle chute de la dotation d'État qui, au total, correspond à une perte de **424 700€** entre 2013 et 2019.

Les recettes diverses

Elles sont de l'ordre de **46 000€** en 2019 et comprennent notamment les atténuations de charges (remboursement des assurances par exemple) et les recettes exceptionnelles.

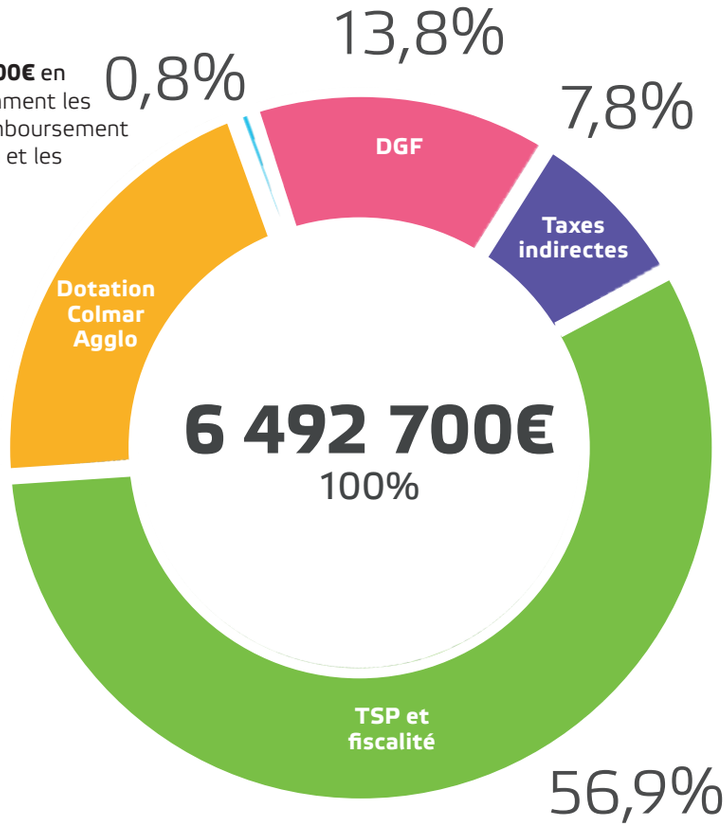

Les dotations de Colmar Agglomération

Elles évoluent de 0,3% et seront d'un montant de **1 344 400€** en 2019 (1 340 000€ en 2018).

Les taxes indirectes

Elles sont de l'ordre de **505 000€** en 2019 et comprennent :

- **50 000€** pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (49 000€ en 2018)
- **300 000€** pour la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (210 000 € en 2018)
- **130 800€** de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (130 000 € en 2018)
- **24 200€** de Taxe sur les Pylônes Électriques (23 400 € en 2018).

Cette forte augmentation par rapport à 2018 (+92 600€) est dûe presque exclusivement à l'accroissement des transactions foncières sur le territoire communal.

La tarification des services publics (TSP) et fiscalité

La prévision de recettes fiscales pour 2019 est de **3 344 600€**, soit + 115 600€ par rapport à 2018. Ce sont les bases qui évoluent et produisent cette évolution, les taux votés par la commune restant identiques.

Les produits des services sont estimés à **146 000€** pour 2019 enregistrant une augmentation de 17 000€, celle-ci étant due essentiellement à l'augmentation de la vente de bois.

Les « autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de **208 200€**, en forte augmentation par rapport à 2018 (+60 000€ soit +40,7%), ceci étant dû aux recettes issues des loyers du pôle médical nouvellement créé.

BUDGET 2019 : INVESTISSEMENT

UNE ANNÉE DE RÉALISATION POUR DES PROJETS D'ÉQUIPEMENT À HAUTEUR D'ENVIRON 9,8 MILLIONS D'EUROS, PRINCIPALEMENT :

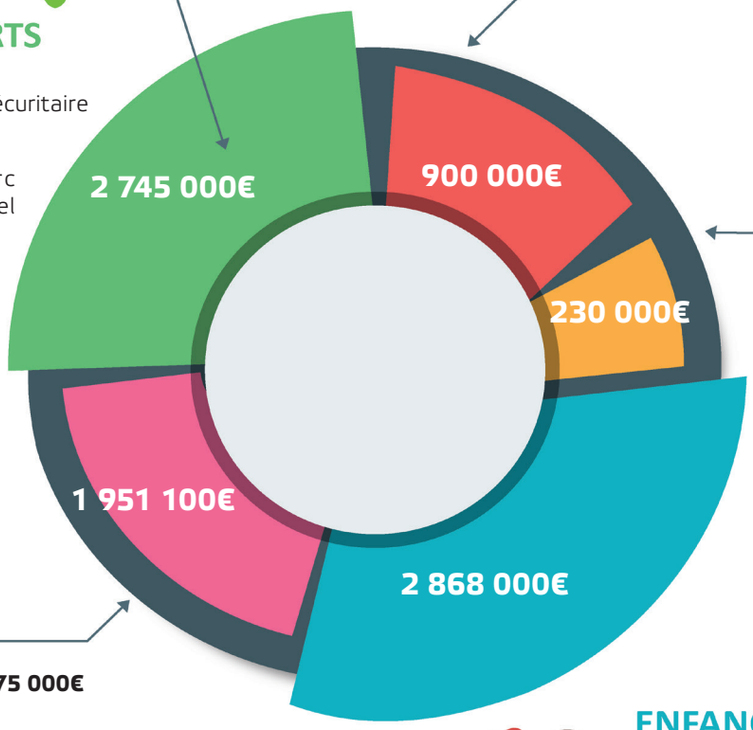

VOIRIE ET ESPACES VERTS

- Travaux d'aménagement sécuritaire rue Joffre : **1 500 000€**
- Aménagement du parc Herzog (projet pluriannuel 2018-2019) : **850 000€**
- Création d'un parking public à Wintzenheim-centre : **265 000€**
- Voirie - chemins ruraux : **130 000€**

ACQUISITIONS FONCIÈRES

- Réserves foncières : **700 000€**

MATÉRIELS DONT MATÉRIEL ROULANT

- Camion pompier : **200 000€**
- Véhicule électrique des services techniques : **30 000€**

PATRIMOINE COMMUNAL

- Pôle médical à Logelbach : **675 000€**
- Etudes : **338 000€**
- Finalisation du Pôle médical, 9 rue Clemenceau : **270 000€**
- Chapelle Herzog (projet pluriannuel 2018-2019) : **247 000€**
- Mobilier - informatique : **145 000€**
- Travaux de rénovation et entretien dans les écoles : **106 000€**
- Cimetières : **75 000€**
- Rénovation salle Ungerer : **50 000€**
- Matériel incendie : **45 000€**

ENFANCE- JEUNESSE VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

- Achèvement du pôle sportif (projet pluriannuel 2018-2019) : **1 970 000€**
- Finalisation de l'école maternelle, cantine et périscolaire de Logelbach (projet pluriannuel 2018-2019) : **898 000€**

COMMENT FINANCER CES INVESTISSEMENTS ?

LES PROJETS SONT FINANCÉS PAR ...

L'autofinancement

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
L'autofinancement reste élevé. D'un montant de **1 600 000€** en 2018, il permet de financer une grande partie des investissements.

L'emprunt

La commune n'avait aucun endettement. Afin de financer les équipements publics en cours, nous avons décidé en 2018 de réaliser un emprunt de **4 000 000€** pour le pôle sportif. Celui-ci représente un coût total (y compris l'achat du terrain et la viabilisation) de **4 719 000€** hors taxes. Or, les subventions et participations ont été importantes, de l'ordre de **1 157 500€.** Cet emprunt a ainsi pu également financer une partie de l'extension de l'école maternelle et du périscolaire.

Le remboursement de la TVA

C'est un mode de récupération de la TVA comme pour les entreprises. Il est limité pour les collectivités à certaines dépenses.

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait représenter en 2019 environ **945 000€**.

Les excédents et les recettes nouvelles de fonctionnement

L'excédent global de 2018 est de **4 525 000€** ce qui permet de participer au financement des investissements, tels que les pôles médicaux, la restauration de la chapelle Herzog ou l'aménagement du parc Herzog.

Le pôle médical de Wintzenheim représente un coût autofinancé de **1 141 000€** hors taxes. Inutile de faire appel à l'emprunt dans un projet qui crée des ressources nouvelles. En prenant en compte les loyers, les dépenses courantes et les taxes, l'opération se retrouve équilibrée en une quinzaine d'années. La création de nouvelles recettes de fonctionnement représente également une solution alternative face à la baisse des dotations de l'Etat.

Le pôle médical de Logelbach repose sur les mêmes principes : pas d'emprunt, un équilibre à trouver dans une opération d'investissement sur 15 ans et la création de nouvelles recettes. Sans compter que ce projet bénéficiera sans doute d'un fonds de concours de Colmar Agglomération d'environ **200 000€.**

Le Maire,
Serge NICOLE

EN 2018, SUR 100€ NOUS AVONS DÉPENSÉ...

49 € pour la construction et la rénovation de nouveaux bâtiments communaux (pôle sportif, extension de l'école et du périscolaire de Logelbach...)

13 € pour l'entretien du patrimoine communal dont les écoles

11 € pour l'enfance, les écoles, la jeunesse, la vie culturelle, sportive et associative

10 € pour l'entretien des espaces publics, la voirie, les espaces verts, la propreté urbaine et l'entretien des cimetières

7 € pour les services généraux de la mairie (finances, ressources humaines, communication...)

5 € pour les services à la population (état civil, CCAS, sécurité, renseignements d'urbanisme, permissions de voirie,...)

2 € de taxes et charges financières (assurances...)

2 € pour la coopération intercommunale

1 € pour les études de type relevés topographiques, révision du P.L.U., étude de programmation...

2 FÉVRIER 2019

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE
74ÈME COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION

6 FÉVRIER 2019

CONCERT DE STEP ONE

13 FÉVRIER 2019

SPECTACLE JEUNE PUBLIC
PIERRE ET LE LOUP

DU 11 AU 22 FÉVRIER

VACANCES D'HIVER
DE L'ESPACE D'ANIMATIONS ARTHUSS

15 ET 16 MARS 2019

SPECTACLE DE 5ÈME AVENUE
HAUT LES FILLES !

30 ET 31 MARS 2019

EXPOSITION
NATURE LIBRE ET SAUVAGE

Pour voir l'intégralité des photos : **www.ville-wintzenheim.fr/phototheque**

SON ET LUMIERE

MISSION IMPOSSIBLE

Le spectacle son et lumière de Copains d'abord aura lieu vendredi 26 et samedi 27 juillet 2019 à 21h, à la Halle des Fêtes de Wintzenheim.

Tarifs : 12€ par adulte / 9€ pour les enfants de 7 à 12 ans.

L'histoire : l'étrange contrat entre un mendiant et une riche héritière obligée de se trouver un fiancé pour pouvoir hériter. Le contrat sera-t-il honoré ? Une riche héritière peut-elle épouser un mendiant ?

Contact
Tél : 06 60 64 59 68
E-mail : contact@lescopainsdabord.biz
Site Internet : www.lescopainsdabord.biz

ASSOCIATION PÊCHE PISCICULTURE

UN FESTIVAL ET UNE MARCHE POUR 2A2MW

L'association des Amis de la Musique Mécanique de Wintzenheim connaît les années impaires un printemps studieux ! La marche populaire se tient le 16 juin, jour de la fête des Pères et le festival le week-end des 28, 29 et 30 juin.

Tracé dans le massif des 5 châteaux le parcours est agrémenté de morceaux d'orgues de barbarie aux différents contrôles. Originalité appréciée qui fait la marque de Wintzenheim dans le calendrier des marches populaires haut-rhinoises.

Pour cette 12ème édition du festival, les tourneurs d'orgues viennent de nombreux pays d'Europe. L'accès à la fête, aux concerts, aux expositions et animations est totalement gratuit.
Nouveauté cette année le concert d'ouverture du 28 juin se tiendra à l'église de l'Assomption de Logelbach, pour une soirée de chant choral avec l'ensemble «la Croche Chœur». Le lendemain samedi déjà des concerts à l'Arthuss et déjà des tourneurs dans les rues de la ville.Samedi soir, à la halle des fêtes, les tourneurs animeront une soirée cabaret. Le dimanche, messe des tourneurs à St Laurent le matin à 9h30 avant les temps forts de la fête de rues l'après-midi. En apothéose la parade finale viendra clore la fête.

Alors notez bien ces dates et n'hésitez pas à venir partager un repas en famille ou entre amis !

Calendrier des manifestations 2019 Amis de la Chapelle Herzog Logelbach

Concert de guitare et de chant
Samedi 6 avril, 20h30*
Quatuor vocal avec Ariane WOHLHUTER, soprano
Philippe MOURATOGLOU, guitare

Assemblée Générale
Vendredi 24 mai, 20h
Arthuss de Wintzenheim
19h30 : cotisations
20h : assemblée générale

Accordéons nos violons
Samedi 22 juin, 20h30*
Hugo DEGORRE, accordéon
Hélène SANGLIER et Jean-Luc BOUVERET, violons
Pascale FRIES, violoncelle

Journées du Patrimoine
Samedi 21 septembre, de 14h à 18h
Dimanche 22 septembre, de 9h30 à 18h
Ouverture de la chapelle Herzog

Concert aux chandelles
Samedi 5 octobre, 20h30*
Patrick ERNST, orgue et positif
Julien FREYMUTH, contre-ténor
FIATI A QUATTRO, flûtes à bec et basson ancien

Conférence de M. Edouard Heinrich :
« La restauration de la collégiale de Thann, un chantier exemplaire »
Vendredi 8 novembre 20h
Arthuss de Wintzenheim

** Les concerts ont tous lieu à l'église blanche de Logelbach.*

Les manifestations sont libres d'accès.
Lors des concerts, un plateau circulera au profit de la chapelle Herzog.

ZOOM SUR

FLORINE LANGWEIL (1861-1958)

1861

Florine Ebstein est née le 10 septembre 1861 à Wintzenheim. Ses parents, Isaac Ebstein, aubergiste et Babette Blum, font partie de la communauté villageoise ; ils sont juifs et vivent modestement.

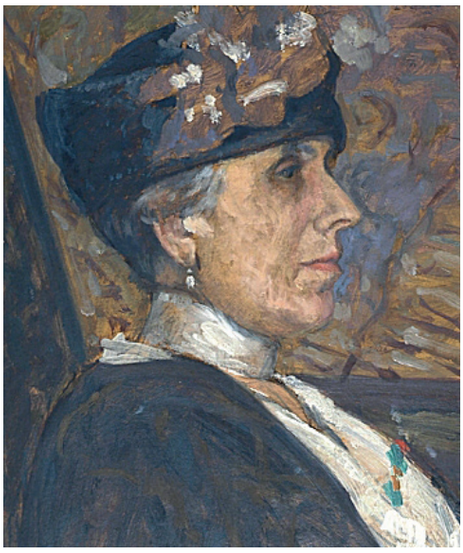

1883

Orpheline à 22 ans, elle rejoint Paris où vit une cousine qui tient une petite pâtisserie. C'est là qu'elle rencontre Charles Langweil, son aîné de 25 ans antiquaire orientaliste. Se retrouvant veuve quelques années plus tard, c'est avec beaucoup de détermination et un flair indéniable, qu'elle prend la direction des affaires et devient une spécialiste reconnue dans l'art extrême oriental.

1921

Durant la Première Guerre Mondiale, elle s'investit dans l'aide humanitaire aux soldats convalescents, envoie des colis aux soldats se trouvant dans les tranchées. En 1921, c'est à Wintzenheim, qu'elle n'a pas oublié, que la Croix de la Légion d'Honneur lui sera remise. Elle sera promue officier dans cet Ordre en 1935 à Colmar.

1923

Retirée des affaires en 1923, elle s'investit énormément en Alsace. Mécène et amie de Jean-Jacques Waltz (Hansi) elle enrichit les collections du musée Unterlinden de Colmar par des dons divers.

Le prix Langweil

Pour encourager l'apprentissage et la promotion de la langue française, elle crée avec Hansi le prix de Français. Chaque année, dans chaque école primaire d'Alsace, un beau livre et un diplôme d'honneur seront remis à l'élève parlant le mieux le français. En 1945, lors d'une grande fête, Madame Langweil remettra personnellement les diplômes à Wintzenheim ; au cours des années suivantes l'Académie de Strasbourg prendra le relais et remettra le prix Langweil à une école choisie pour son mérite.

1925

A Wintzenheim, on lui doit également la construction et le fonctionnement d'une crèche destinée aux enfants des ouvrières qui travaillaient dans les usines de Logelbach et des environs. Le bâtiment, érigé en 1925-1926, se trouve rue du Maréchal Joffre, et était conçu pour être aussi fonctionnel que possible. La crèche était payante ; la direction et la gestion de la crèche avaient été confiées à Madame Jeanne Pflimlin et deux religieuses de la congrégation Saint-Marc s'occupaient des enfants.

1958

Madame Langweil décède le 22 décembre 1958 à Paris. Wintzenheim n'oubliera pas cette femme exceptionnelle et généreuse qui a connu une destinée hors du commun. En 1966, en présence de sa fille Madame Noufflard, une plaque commémorative sera apposée sur sa maison natale et c'est toujours avec beaucoup d'émotion que le souvenir de Florine Langweil-Ebstein est évoqué.

Sources : Annuaire n°10 - 2006
Société d'Histoire de Wintzenheim –Gérard Lincks
http://shw68.free.fr/wintzenheim.histoire

QUAND LA PETITE HISTOIRE REJOINT LA GRANDE…

A l'initiative de la Société d'Histoire de Wintzenheim, une nouvelle rubrique voit le jour dans la Gazette du Lévrier.

Il s'agit de mettre en lumière les archives municipales de la ville de Wintzenheim, conservées précieusement dans une chambre forte située dans la partie la plus ancienne de la mairie. Ces registres recueillent la consignation de toutes les décisions concernant la vie de notre commune, et sont la mémoire de Wintzenheim. Dans ses moindres détails…

Ainsi, la Société d'Histoire de Wintzenheim va vous faire découvrir au fil des prochains numéros de La Gazette du Lévrier des extraits, parfois cocasses, de l'histoire de notre ville.

Voici un troisième extrait, tiré des Archives Départementales du Haut-Rhin :

PETITE HISTOIRE DE WINTZENHEIM Acte 3

Qui a tué l'ermite ?

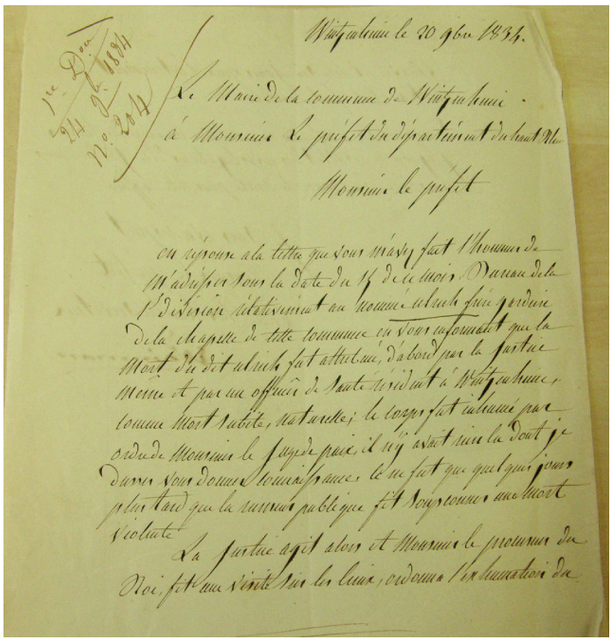

Société d'Histoire de Wintzenheim - mci
Sources : Archives Départementales du Haut-Rhin 4M535

Gendarmerie Départementale/22ème Légion/Compagnie du Haut-Rhin
Colmar le 10 nov 1834

Monsieur le Préfet,
J'ai l'honneur de vous informer que le 1er du mois le sept, le nommé Jean Ulrich, frère gardien de la Chapelle de Wintzenheim a été trouvé mort dans sa chambre située dans une partie du bâtiment de cette chapelle.
Il avait été fait diverses versions sur le genre de mort de cet individu. Cependant, les gens de l'art assurent qu'il est mort par suite d'une forte pression aux parties génitales qui étaient très sanglantes quand on l'a visité et qu'il aurait été étranglé. Les nommés F.. B.. et J..B.. qui demeurent vis-à-vis de l'hermitage où le meurtre s'est commis, sont soupçonnés d'en être les auteurs. Leurs voix, dit-on, ont été reconnues dans l'hermitage en même temps qu'on aurait entendu les plaintes étouffées du défunt.
……

Le Capitaine commandant la Gendarmerie du Haut-Rhin
Houzzeau
Courrier du Préfet de Police au Maire de la Commune
15 novembre 1834

Monsieur le Marie,
Je suis informé qu'un meurtre a été commis le 1er novembre sur la personne du Frère Ulrich, frère gardien de la Chapelle de Wintzenheim. Vous ne m'avez pas adressé de rapport sur les circonstances de cet événement. Je vous prie de réparer cette omission et de m'informer du résultat des recherches faites pour découvrir les auteurs du crime.

Réponse du maire :
Wintzenheim le 20 nov 1834

Monsieur le Préfet,
En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 15 de ce mois, Bureau de la Première Division relativement au nommé Ulrich, frère gardien de la Chapelle de cette commune, en vous informant que la mort du dit Ulrich fut attribuée d'abord par la justice même et par l'officier de santé résidant à Wintzenheim comme mort subite et naturelle. Le corps fut inhumé par ordre de Monsieur le Juge de Paix. Il n'y a rien là dont je dusse vous donner connaissance. Ce ne fut que quelques jours plus tard que la rumeur publique fit soupçonner une mort violente.
La justice agit alors et Monsieur le Procureur du roi fit une visite sur les lieux, ordonna l'exhumation du cadavre et cela 6 jours après l'enterrement et la mort violente fut constatée.
Depuis on a informé et on a entendu beaucoup de témoins. J'ignore le résultat des investigations de la Justice, mais personne n'a encore été arrêté pour cette affaire.
Je suis avec respect Monsieur le Préfet, votre très humble serviteur.

Malgré la consultation des arrêts de la Cour d'Assise de Colmar et du Registre des Condamnations de l'époque, nous n'avons pas trouvé trace de la résolution de cette sombre affaire…….

La Société d'Histoire de Wintzenheim souhaite enrichir ses archives et manque de documents ou d'archives personnelles concernant les habitants de Wintzenheim. Si vous êtes en possession de documents anciens : contrats de vente, ou autres actes patrimoniaux, photos d'associations, ou cartes postales anciennes, vous pouvez si vous le souhaitez prendre contact avec la SHW qui numérisera et archivera ainsi ces précieux documents.

Ceux-ci seront alors soigneusement classés et consignés, et deviendront les témoins d'une époque pour les générations futures. La SHW vous en remercie par avance.

contact@shw.fr

Acte 1 SOYONS CONSOM'ACTEURS : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un problème majeur posé à l'humanité toute entière. Notre planète se dérègle et nous sommes tous responsables de cette situation.

Le changement climatique consiste en l'augmentation générale des températures moyennes (entre +1,5º et +5,3ºC d'ici 2100) liée aux activités humaines depuis 150 ans, entraînant un effet de serre : un phénomène naturel et nécessaire qui régule le climat et permet à la terre d'avoir une température moyenne habitable (15ºC au lieu de -18ºC).

L'homme a modifié cet équilibre en envoyant de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère depuis les premières révolutions industrielles. En cause principalement : l'utilisation massive des énergies fossiles, l'agriculture intensive et la production de méthane, l'accumulation des déchets et leur traitement insuffisant, et la déforestation.

Les conséquences du changement climatique sont nombreuses : phénomènes météorologiques exceptionnels (précipitations, sécheresse, canicule, multiplication spectaculaire des tempêtes, cyclones et ouragans). Le changement climatique impacte aussi la biodiversité : on assiste à la disparition de nombreuses espèces, ou inversement à l'intrusion d'espèces invasives qui menacent les cultures et les animaux. L'homme n'est pas épargné par ces bouleversements, qui bousculent déjà les équilibres sociaux, sanitaires et géopolitiques dans de nombreuses régions du monde.

Au-delà d'une prise de conscience mondiale pour limiter l'impact environnemental du changement climatique, il est désormais nécessaire de prendre des mesures au niveau local : le développement des transports en commun, le covoiturage, les déplacements en véhicules électriques, la rénovation du bâti, la réduction de déchets, et les mesures de protection de l'eau en atténueraient les effets néfastes.

Désormais, il est nécessaire de s'adapter au niveau local: protection des biens et des personnes (plan canicule ou inondation, lutte contre la précarité énergétique…), l'entretien et la préservation du patrimoine naturel (forêts) ou l'aménagement de l'espace urbain (fontaines et points de rafraîchissement, espaces verts et végétalisation…), planter des arbres dans son jardin…

Vous l'oubliez peut-être, mais en prenant votre vélo plutôt que votre voiture ou en réduisant votre facture de chauffage, vous luttez contre le changement climatique !

Dominique HEROLD,
Conseiller municipal délégué

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

Demande d'inscription

Renseignements et inscription **avant le 12 Juillet 2019 :**
Mairie de Wintzenheim – Service Technique - Mme HUMBERT- 03 89 27 94 92

❑ Madame ❑ Mademoiselle ❑ Monsieur

Nom : ..... Prénom :.....

Adresse du domicile :

Rue ..... nº ..... étage ..... ❑ Droite ❑ Gauche ❑ Milieu

Ville : ..... Tél. : .....

Demande son inscription pour le concours des Maisons Fleuries 2019 dans la catégorie suivante :

1ère catégorie

❑ Maisons avec jardin
❑ Maisons sans jardin

2ème catégorie

❑ Immeubles collectifs avec balcons, fenêtres ou espaces fleuris

3ème catégorie

❑ Commerces et artisanats

Et déclare accepter sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions du jury (disponible en mairie).

Fait à ..... le...../...../2019

Signature :

ESPACE D'ANIMATIONS ARTHUSS

Le printemps fait son retour, et il est déjà temps de penser aux activités pour vos ados cet été. Pas de stress ! L'Espace Animations est là pour proposer à vos jeunes de 11 à 17 ans de nombreuses activités du 8 juillet au 3 août.

La diversité est, une fois de plus,au programme : pêche, sortie au parc Xperience de Wittenheim, hydrospeed au parc des eaux vives de Huningue, balade en vélo, pédalo et beach volley au lac de Gérardmer, bouée tractée à Brumath, multisports, jeux d'eau et barbecue, EuropaPark, accrobranche, séjour d'une semaine aux Maisons de Mont d'Or Lacs... C'est sûr, ils ne s'ennuiront pas !

Le détail du programme et les modalités d'inscription seront disponibles sur www.ville-wintzenheim.fr. Inscriptions à l'Espace d'Animations dès le 4 mai.

Renseignements :
09 67 30 72 45
mbey@mairie-wintzenheim.fr

BRÈVES DES ÉCOLES

Après les fêtes de Carnaval et de Pâques, la fin de l'année scolaire se profile et annonce le moment des bilans. Elèves et enseignants feront un retour sur le travail accompli. De son côté, la ville relève un défi permanent en tentant de concilier une bonne gestion et un soutien constant aux écoles. Pour ce faire, elle apporte l'aide matérielle et logistique nécessaires à des conditions de travail optimales : travaux d'entretien intérieur et extérieur, renouvellement du mobilier et du parc informatique, achats de matériels divers, sorties, etc.

A Logelbach, l'extension de l'école maternelle «Les Nénuphars» se termine. Elle offre des locaux spacieux et accueillants pour les petits. Simultanément, la construction d'un restaurant scolaire et une extension du périscolaire agrandiront ces espaces dédiés à vos enfants qui pourront y accéder dès le mois de juillet.

Les écoliers pourront se reposer pendant le pont de l'Ascension du mercredi 29 mai au lundi 3 juin. Les grandes vacances débuteront samedi 6 juillet et se finiront lundi 2 septembre.

Pendant l'été, le centre de loisirs animé par les PEP Alsace accueillera les enfants de 3 à 11ans, alors que l'Espace Animations Arthuss sera ouvert pour les 11–17 ans (fermeture en août pour ce dernier).

DE NOUVEAUX PROJETS À LOGELBACH

Comme annoncé dans une précédente gazette, les projets à Logelbach avancent : le permis de construire de la future boulangerie sur l'ancien site de DMC, à côté de la maison de concierge, a été accordé en octobre 2018 et les travaux vont débuter ce printemps. L'ouverture est prévue début 2020.

En ce qui concerne la maison médicale, la commune vient d'acquérir la maison bleue à coté de la pharmacie de Logelbach et va entreprendre des travaux de réaménagement. Une infirmière, une osthéopathe sont déjà intéressées par le projet, nous recherchons activement deux médecins. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Mairie de Wintzenheim.

Dominique SCHAFFHAUSER,
Adjointe au Maire

La boulangerie sociale et solidaire Cézamie sera située dans le quartier du Logelbach.

Vous y trouverez des pains au levain, des viennoiseries pur beurre et des produits salés, le tout «fait maison» à partir d'ingrédients biologiques et majoritairement locaux. Une offre de petite restauration et salon de thé sera également proposée en journée que vous pourrez déguster sur place, dans un espace chaleureux d'une trentaine de places. Durant les beaux jours, un jardin verdoyant en bordure de la rivière du Logelbach sera accessible.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25/01/2019

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2018
3. Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration des chemins ruraux
4. Approbation du don de l'association Courir Solidaire
5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Résonance
6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au COWI
7. Adoption du budget Forêt 2019
8. Acquisition de la parcelle 77 section 33 - secteur du Kleinfeld
9. Informations
   - Autorisations d'urbanisme
   - Manifestations
   - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

SÉANCE DU 08/02/2019

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2019
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du budget principal de la ville de Wintzenheim
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du budget annexe de la RMACTW
5. Demande de subvention auprès du CD du Haut-Rhin au titre des amendes de police pour la rue Joffre
6. Demande de subvention pour la restauration de la chapelle Herzog auprès du CD du Haut-Rhin au titre du Plan Patrimoine 68
7. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association le Cheval Blanc
8. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Pêche et de Pisciculture
9. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Wintzenheim
10. Motion de soutien à la résolution générale du 101ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité
11. Informations
    - Autorisations d'urbanisme
    - Manifestations
    - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

SÉANCE DU 15/03/2019

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2019
3. Compte de Gestion du budget principal 2018
4. Bilan foncier 2018
5. Approbation du Compte Administratif du budget principal 2018
6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au budget principal 2019
7. Approbation des subventions 2019 aux associations
8. Adoption du budget principal 2019 de la commune de Wintzenheim
9. Adoption des taux d'imposition communaux 2019
10. Compte de gestion 2018 du budget annexe de la RMATCW
11. Approbation du Compte Administratif de la RMACTW
12. Affectation des résultats du CA 2018 au budget annexe 2019 de la RMACTW
13. Adoption du Budget Primitif 2019 du budget annexe de la RMATCW
14. Adoption des tarifs du salon des économies d'énergie et de l'habitat 2019
15. Approbation des tarifs de la saison culturelle Arthuss 2019-2020
16. Acquisition de la parcelle section 25 n°153 à la SCI Herzog à Logelbach
17. Acquisition des parcelles section 34 n°435 et B16 - rue des Trois-Châteaux
18. Renonciation au droit de réméré et accord de mainlevée sur les biens immobiliers 5. rue des Champs
19. Demande d'agrément pour un garde-chasse du lot de chasse n°2
20. Adoption de la convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 juillet 2019
21. Projet Urbain Partenarial entre la commune et Monsieur Maurice SCHOECH
22. Participation à l'opération Commune Nature dans le cadre de la charte avec la Région Grand Est
23. Modification du règlement intérieur du conseil municipal
24. Approbation de l'actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)
25. Informations
    - Autorisations d'urbanisme
    - Manifestations
    - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Parole aux groupes

GROUPE "ÉCOUTER, ÉCHANGER, ENTREPRENDRE"

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

« Quand on craint tout, on n'entreprend rien » disait le romancier Pigault-Lebrun dès 1801.

Alors, soucieux du bien-être et du bon vivre à Wintzenheim, Logelbach et La Forge, nous nous sommes efforcés, tout au long de ces dix dernières années, d'améliorer, d'aménager, de construire, de sécuriser voiries, bâtiments et espaces publics, pour un investissement global de près de 30 millions d'euros.

Une de nos principales préoccupations, qui consistait à enrayer les inondations récurrentes et des travaux pour un montant global de plus de 7 millions d'euros, se terminent aujourd'hui.

La fibre optique arrive à Wintzenheim et les premiers raccordements pourraient se faire dès le mois d'août 2019.

Il restait donc à entreprendre un autre grand chantier, celui de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendue obligatoire pour une mise en compatibilité, avec le SCOT, la loi SRU, Grenelles 1 et 2.... et sur lequel nous travaillons depuis trois années.

La loi N° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) nous impose 20 % de logements à loyer modéré afin de combattre la pénurie et la forte augmentation des prix des logements.

Aujourd'hui l'intérêt général conforte notre groupe dans sa volonté de créer de l'emploi, tout en jouant la carte de la proximité. Et nous nous sommes battus pour obtenir cette zone de 22Ha à Winzenheim au lieu-dit Tiefenbach et de 3 Ha à Logelbach dans le prolongement de la zone existante, qui de toute façon auraient trouvé une autre destination parmi les villes et villages du SCOT Colmar Rhin Vosges. Ces deux secteurs où l'artisanat et le tertiaire auront toute leur place, permettant à notre ville de progresser.

Pour le Groupe: Denis ARNDT
Membres du groupe : Serge NICOLE, Lucette SPINHIRNY, Denis ARNDT, Valérie HAIDAR, Daniel LEROY, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique SCHAFFHAUSER, Ludovic CAMPITELLI, Dominique HEROLD, Carine NÄGL, , Marianne GEBEL, Daniel BRUNSTEIN, Mireille PELE, Patricia JAEGLE, Marie-Jeanne BASSO, Jean-Marc KEMPF, Isabel FREUDENREICH, Sébastien LABOUREUR, Frédérique MACQUET, Emmanuel AQUINO, Mireille WEISS, Benoit FREYBURGER, Pascale CAZAURAN

GROUPE "CAP SUR L'AVENIR"

La politique du groupe majoritaire interpelle : ainsi Il faut s'interroger sur la démission dans ce groupe de celui qui avait le poste le plus important celui des finances ! ; une année de plus ou l'on constate une dégradation de la situation financière; des constructions sociales comme sur les 2/3 du parc Acker qui était le plus bel endroit pour la détente et la jeunesse à Logelbach, maintenant où vont aller jouer ces enfants issues de ces nouveaux logements ? ; la création justifiée d'un collectif au « Tieffenbach » qui se donne les moyens pour ne pas réaliser une zone artisanale devant chez eux et évite de spolier les agriculteurs et viticulteurs, stoppons ce nouveau plan plan local d'urbanisme afin de ne pas permettre de construire sur les rares terrains de notre commune qui nous restent ; arrêtons ce désastre en effet, que va laisser ce groupe majoritaire à nos jeunes ?

Pour le groupe : Guy DAESSLE
Membres du groupe : Dominique CHERY, Guy DAESSLE, Didier SCHERRER

CLAUDE KLINGER-ZIND, CONSEILLER INDEPENDANT

Conseiller municipal depuis 2008,je n'ai cessé d'œuvrer pour Wintzenheim.J'ai étudié et donné mon avis sur tous les dossiers.N'étant plus en phase avec les décisions, les orientations budgétaires et le fonctionnement du groupe majoritaire,je l'ai quitté. Certains essayerons d'entamer mon intégrité. A l'écoute des habitants, et en accord avec moi-même, je remplis pleinement mes fonctions de conseiller municipal indépendant.

La loi 2002-276 relative à la Démocratie de Proximité votée au Parlement et promulguée le 27- 02-2002 prévoit que lorsqu'une commune diffuse un bulletin d'information, un espace doit être réservé à l'expression des groupes d'élus représentés au sein du Conseil Municipal. Dans le cadre de l'application de cette loi, le Conseil Municipal de Wintzenheim, lors de la séance du 11-04-2014 a adopté les modalités de l'espace d'expression pour ses groupes. Les avis et les idées exprimés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

AGENDA

Sorties

27.04 De 8h à 13h	**MARCHÉ AUX FLEURS** Ateliers municipaux
8.05 De 9h30 à 17h15	**CHALLENGE D'ÉCHECS DE LA DAME BLANCHE** Halle des Fêtes
8.05 Dès 8h	**CONCOURS DE PÊCHE DE L'APP** Etang Vallon d'Aspach
11.05 de 8h à 12h30	**4ÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE CITOYENNE** Halle des Fêtes
15.05 à 20h	**SPECTACLE « ALL INCLUSIVE »** des Déliriantes Auditorium de l'Arthuss
16.05	**JOURNÉE MONTAGNE** de l'UNC
30.05 dès 8h30	**JOURNÉE PÊCHE DÉTENTE** de l'ASW Etang Vallon d'Aspach

Musique

5.05 De 11h à 19h	**CONCOURS DE BATTERIE** De l'Ecole de musique et de danse Auditorium de l'Arthuss
07.05 De 18h45 à 20h	**AUDITION PRÉPARATOIRE DE FC2 ET FC3** de l'Ecole de musique et de danse Auditorium de l'Arthuss
01.06 à 20h30	**CONCERT DE LA CHORALE LAURENTIA** Eglise de Logelbach

Vie politique locale

22.05 à 19h	**RÉUNION DE QUARTIER** Salle Laurentia
23.05 à 19h	**RÉUNION DE QUARTIER** Gymnase Ungerer
26.05	**ÉLECTIONS EUROPÉENNES** Gymnase Ungerer, gymnase scolaire, Arthuss et Chalet APP
27.05 à 19h	**RÉUNION DE QUARTIER** Pôle sportif
29.05 à 19h	**RÉUNION DE QUARTIER** Chalet APP

Commémorations

8.05	**COMMÉMORATION DU 74ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945**

Solidarité

27 et 28.04	**BOURSE AUX VÉLOS** des Scouts Halle des Fêtes
19.05 de 9h15 à 15h	**BOURSE PUÉRICULTURE** de Petit Escargot Halle des Fêtes
3.06 de 16h à 19h30	**DON DU SANG** Salle Laurentia

MAIRIE DE WINTZENHEIM

28 rue Clemenceau 68920 Wintzenheim
Tél. : 03 89 27 94 94 Fax : 03 89 27 94 95
E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr
Site web: www.ville-wintzenheim.fr
Horaires d'ouverture:
Lundi 8h-12h00 et 13h30-18h
Mardi 8h-14h30
Mercredi 8h-12h et 14h-17h
Jeudi 8h-12h00 et 14h-19h
Vendredi 8h-12h

MAIRIE-ANNEXE DE LOGELBACH

2 rue de la Gare 68124 Logelbach
Tél. : 03 89 30 22 15 Fax : 03 89 27 19 69
E-mail:
annexelogelbach@mairie-wintzenheim.fr
Heures d'ouverture :
Jeudi 14h-19h

URGENCES

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Gendarmerie de Wintzenheim
6 rue Clemenceau - Tél. : 03 89 27 01 52

POLICE MUNICIPALE ET OBJETS TROUVÉS

Tél : 03 89 27 94 97
E-mail : police@mairie-wintzenheim.fr

DÉFIBRILLATEURS

Deux appareils sont installés dans la commune :
- l'un à l'entrée de la mairie rue Clemenceau à Wintzenheim-centre
- l'autre à l'entrée de la salle Ungerer rue Herzog à Logelbach.

Ces appareils sont conçus pour vous guider lors de leur utilisation.

GAZ

Notre commune est desservie par Vialis pour Wintzenheim et Logelbach (GRDF pour La Forge): 03 89 24 60 60 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Urgence 24h/24 : 0 800 00 68 00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

COLMARIENNE DES EAUX

Tél. : 03 89 22 94 50 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Urgence 24h/24 : 0 820 320 332.

ENEDIS

Tél. : 09 69 32 15 15 du lundi au samedi de 8h à 20h. Dépannage : 09 726 750 68.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Téléphoner à la mairie aux heures d'ouverture.

URGENCES RMACTW

Mairie – Service technique : 03 89 27 94 92 ou 03 89 27 94 98, aux heures d'ouverture de la mairie. En dehors de ces horaires, veuillez contacter Full Connect : 03 89 73 17 80

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte en est assurée
- le lundi pour les bio déchets
- le jeudi pour les déchets traditionnels

Si le jour de collecte est férié, le ramassage se fera le lendemain.
RAPPEL : Toute l'année, les poubelles doivent être enlevées de la voie publique, au plus tard le soir du jour de la collecte.
Les sachets destinés aux bio déchets peuvent être retirés à la mairie, au Service Technique, aux heures d'ouverture.
Pour tout renseignement (échange, commande, remplacement ou retrait des récipients, collecte non assurée, etc...), il convient de contacter le Service de Gestion des Déchets aux Ateliers Municipaux, avenue de la Foire aux Vins 68000 COLMAR tél.: 03 89 23 62 62.

DÉCHETTERIES

Pour les particuliers, ces centres acceptent gratuitement tous les déchets autres que les ordures ménagères apportés par petite remorque ou voiture.

Horaires d'ouverture de la déchetterie «Europe» :
- du 1er avril au 30 septembre, du lundi au vendredi de 9h à 19h ; le samedi de 8h à 18h et le dimanche de 9h à 12h30.
- du 1er octobre au 31 mars, du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 8h à 17h et le dimanche de 9h à 12h30.

Les jours fériés, consultez la presse locale.
Numéros de téléphone utiles :
- déchetterie Ladhof 03 89 23 65 30
- déchetterie Europe 03 89 27 50 93

Pensez à emporter votre carte d'accès aux déchetteries

COLLECTE DE VERRE ET PAPIER

Des conteneurs sont disposés en divers endroits de la commune. Les bouteilles en plastique d'huile ménagère ou moteur ne sont pas collectées.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Une collecte permanente est en place à la déchetterie du Ladhof. Munissez-vous de votre carte !

SERVICE SOCIAL

Pôle gérontologique
concerne les personnes de plus de 60 ans
2 rue Jean Matter 68140 MUNSTER
Sur RDV :
Tél. : 03 89 30 23 16
Fax : 03 89 77 47 03
E-mail : gerontomunster@cg68.fr

Centre médico-social
19 rue Clemenceau
68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 05 98

LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

À Wintzenheim
École Maternelle “Arc-en-Ciel”
1 rue Aloyse Meyer - Tél. : 03 89 27 34 11
Directrice : Mme KEMPF

École élémentaire “La Dame Blanche”
Rue des Prés - Tél. : 03 89 27 49 02
Directeur : M. JARDY

À Logelbach
École Maternelle “Les Nénuphars”
9 rue Herzog - Tél. : 03 89 27 30 11
Directrice : Mme KOHLER

École élémentaire “Les Cèdres”
9 rue Herzog - Tél. : 03 89 27 03 17
Directrice : Mme MIDON

LE COLLÈGE PRÉVERT

15 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 02 03
Principal : M. ROQUE

LA CRÈCHE “POM’ DE REINETTE”

9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 09 57 29 15 57
Directrice : Mme MANROUBIA

LE PÉRISCOLAIRE “LA RÉCRÉATION”

11 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 28 23
E-mail : larecreationwintz@orange.fr
Responsable : Mme LEGHOUIL
9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 03 89 27 72 30
E-mail : larecreationlog@orange.fr
Directrice : Mme CHARNEY-BRINGEL

LE RELAIS D’ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S OU R.A.M. - COSEC

Rue Aloyse Meyer 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 25 40
E-mail : ram.sivom@sivom-wintzenheim.fr
Responsable : Mme BAUDOUIN

Wintzenheim

Marché aux fleurs

Samedi 27 avril 2019

de 8h à 13h

Aux ateliers municipaux

Une distribution de compost gratuite aux habitants de la commune aura lieu ce jour (jusqu'à épuisement du stock).
L'usager devra se munir d'un récipient (seau, sac) et de pelles.
Aucune remorque ne sera acceptée.

Renseignements au 03 89 27 94 92

Ville de Wintzenheim